

**INSTALLATION
VIABILITE
VIVABILITE
AVENIR**



GDS

► Les actions spécifiques menées par le GDS pour ses adhérents en 2013

Aide au diagnostic : en cas de problème clinique dans un élevage, remboursement des frais d'analyses à hauteur de 40% du montant HT.

Avortements : remboursement des frais d'analyses à hauteur de 100% plafonnée à 100 €.

Paratuberculose bovine : remboursement des frais d'analyses de prophylaxie à hauteur de 60% à condition d'éliminer les bovins positifs à destination d'un abattoir, avec le soutien du conseil général.

Certification IBR : Le Schéma Territorial de Certification de l'Ariège regroupant le GDS, le Laboratoire et le GTV, est habilité pour la délivrance des appellations "A : cheptel indemne d'IBR" et "B : cheptel contrôlé IBR" selon le cahier des charges national ACERSA.

Prise en charge des frais d'analyses de prophylaxie et d'introduction : Création de cheptel : les frais d'analyse Brucellose EAT, Brucellose Fixation du complément, Leucose en bovins, ovins et caprins sont prises en charge à 100% par le GDS. De même pour les analyses Brucellose d'achat pour les ovins. Le GDS participe à la prise en charge des frais d'analyse de prophylaxie annuelle pour les bovins, ovins et caprins pour la Brucellose, la Leucose et le varron.

Plan Gale : le GDS finance une partie des frais de traitement contre la gale pour les troupeaux transhumants.

Aide à l'héliportage des cadavres en estive : en cas de mortalité en estive sur un lieu où l'évacuation doit être rapide, l'héliportage peut être envisagé si la dégradation naturelle ou l'enfouissement ne sont pas envisageables.

Déclaration de mortalité des équidés : pour les adhérents ayant souscrit un contrat d'assurance équarrissage auprès du GAN, le GDS peut effectuer la déclaration de mortalité et faire l'avance des frais d'équarrissage.

Formations : le GDS propose des formations aux éleveurs : éleveurs infirmier bovins, caprins, méthodes alternatives et homéopathie, phytothérapie.

Fonds de Secours : le conseil d'administration mobilise ce fonds de solidarité pour accompagner les adhérents touchés par de grosses difficultés sanitaires. Il en va de même pour la Caisse de Solidarité Santé Animale et le Fonds de Mutualisation Sanitaire avec des règles régionales ou nationales.

La Présidente du GDS Ariège

Le Président des Jeunes
Agriculteurs de l'Ariège

Le sanitaire est une des conditions sine qua non de l'efficacité de la production, de la durabilité de l'élevage et d'un environnement de travail de qualité pour l'éleveur.

Dans l'idéal, le sanitaire doit se gérer par la prévention c'est le pilier de l'action sanitaire. C'est pourquoi lors de la constitution d'un troupeau il est impératif de faire des analyses sur un panel de maladie avant d'acheter. Beaucoup de maladies s'introduisent dans les troupeaux par l'achat d'un animal porteur.

Le GDS est là pour vous conseiller, vos guider dans votre démarche de constitution de troupeaux, mais aussi sur toutes les questions ayant trait à l'élevage.

Agnès Ferrand,
Présidente du GDS Ariège

➡ Qui sommes-nous ?

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) est une association loi 1901 qui regroupe les éleveurs ayant souhaité se regrouper pour gérer collectivement les problèmes sanitaires. Et ce pour la majorité des espèces animales du département. (bovins, ovins, caprins, porcins, équidés, poissons)

Ses objectifs : A la demande de ses adhérents le GDS a pour rôle de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des troupeaux en vue de constituer des cheptels sains et d'obtenir des produits de l'élevage de qualité répondant aux demandes des Organismes commerciaux et des consommateurs.

Ses activités :

Dans le domaine associatif :

Le GDS de l'Ariège est à l'écoute des problèmes sanitaires de ses adhérents. Il a mis en place un fonds de mutualisation des risques qui permet d'apporter une aide technique et financière nécessaire lors de graves problèmes sanitaires dans un élevage.

Le GDS, avec la Chambre d'Agriculture, négocie chaque année avec les représentants de la profession vétérinaire et la DDCSPP les tarifs de prophylaxie s'appliquant sur le département.

Dans le domaine de missions confiées ou déléguées par l'état

Le GDS assure :

- la gestion administrative des prophylaxies collectives des bovins ovines et caprines
- la gestion administrative des contrôles à l'introduction
- la gestion de l'édition, de l'impression et de la mise à disposition des ASDA
- la gestion de la prophylaxie de l'IBR
- la surveillance du varron
- la saisie des ruchers.

➡ Comment nous contacter ?

Groupement de Défense Sanitaire

32 avenue du général de gaulle

09000 Foix

Tel : 05.61.02.14.17

